



Bagnolet, le 22 avril 2010

21 Rue Jules Ferry
93177 Bagnolet Cedex
☎ 01.48.18.88.29 📠 01.48.18.88.95
uff@unsa.org

COMMUNIQUE DE PRESSE CPFP 07-2010

Première rencontre sur les retraites de la Fonction publique : l'UNSA réaffirme ses positions.

L'UNSA Fonction Publique a été reçue ce jour par Eric Woerth, Ministre du Travail, de la Solidarité et de la Fonction publique afin d'évoquer la **réforme des retraites envisagée pour la Fonction publique**.

Elisabeth DAVID, Secrétaire Générale, a rappelé à cette occasion au ministre que la retraite des agents de la Fonction publique avait son histoire et sa logique propre. Les fonctionnaires ne sont pas des « privilégiés ».

On ne change pas le mode de calcul des six derniers mois !

Remettre en cause le mode de calcul actuel de la pension des fonctionnaires, basée sur les six derniers mois de traitement brut (hors primes et indemnités), pour viser un hypothétique alignement sur le privé, nécessiterait de prendre désormais en compte tous les régimes indemnitaires pour la retraite. Il faudrait également créer une véritable caisse complémentaire de retraite, comme c'est le cas pour les salariés du privé. Les cotisations porteraient sur l'ensemble des rémunérations perçues et cela sur toute la carrière, avec bien sûr un effet rétroactif. Au final, ce choix nécessiterait un travail complexe et reviendrait sans doute beaucoup plus cher au budget de l'Etat.

Pas de remise en cause des 60 ans !

L'UNSA Fonction Publique a indiqué au ministre son refus de voir l'âge d'ouverture des droits à la retraite bouger. La décote imposée en 2004 a de fait suffisamment pénalisé les collègues, en premier lieu les femmes. L'UNSA Fonction Publique défend l'idée du libre choix de l'âge de départ à la retraite, à partir de 60 ans ou de 55 ans pour les fonctionnaires en « services actifs », en fonction de la situation personnelle, familiale, de l'état de santé et des choix de vie de chacun.

Pas d'augmentation du nombre de trimestres cotisés !

Augmenter à nouveau le nombre de trimestres de cotisation pour obtenir une retraite à taux plein ne serait pas acceptable, compte tenu du contexte actuel et des décotes en vigueur depuis 2004. Cela reviendrait à réduire une nouvelle fois les pensions. Par ailleurs, l'UNSA Fonction Publique revendique la prise en compte réelle des « carrières longues » et de la pénibilité au travail.

Le ministre a donc lancé aujourd'hui la première étape de la concertation sur les retraites, qui doit intervenir dans un calendrier relativement contraint. Pour sa part, l'UNSA Fonction Publique participera à l'ensemble des réunions concernant la Fonction publique et défendra au mieux l'intérêt de tous les agents.

Elisabeth DAVID
Secrétaire Générale

Contact presse : Patricia REJNERO
Tél : 01 48 18 88 58 – 06 75 07 89 84 – rejnero@unsa.org